

ERGERSHEIM INFO



JUIN 2015

N° 336

FRGERSHEIM INFO



FRGERSHEIM
1881-1882

MAIRIE D'ERGERSHEIM

Place de la Mairie

Tél. : 03.88.38.10.43

Email : mairie.ergersheim@numericable.fr

Internet : www.mairie-ergersheim.fr



Heures d'ouverture au public :

MARDI	8 H 30 à 12 H 00
JEUDI	17 H 00 à 19 H 00
 VENDREDI	8 H 30 à 12 H 00

Une permanence du Maire et des Adjointes est assurée le jeudi soir de 18h00 à 19h00 et sur rendez-vous

Les numéros utiles d'Ergersheim

Dr. Lausecker : 03 88 38 49 38

Pharmacie : 03 88 49 88 44

Les numéros d'urgence :

Les numéros d'appel d'urgence permettent de joindre gratuitement les secours 24h/24.

Service	Numéro à composer	Dans quel cas ?
Numéro d'appel d'urgence européen	112	Si vous êtes victime ou témoin d'un accident dans un pays de l'Union Européenne.
Le Service d'aide médical urgente (SAMU)	15	Pour obtenir l'intervention d'une équipe médicale lors d'une situation de détresse vitale, ainsi que pour être redirigé vers un organisme de permanence de soins.
Police Secours	17	Pour signaler une infraction qui nécessite l'intervention immédiate de la police.
Sapeurs-pompiers	18	Pour signaler une situation de péril ou un accident concernant des biens ou des personnes et obtenir leur intervention rapide.
Numéro d'urgence pour les personnes sourdes et malentendantes	114	Si vous êtes victime ou témoin d'une situation d'urgence qui nécessite l'intervention des services de secours. Numéro accessible par FAX et SMS

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 mars 2015

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 23 FEVRIER 2015

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 23 février 2015.

TELETRANSMISSION DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE : AVENANT A LA CONVENTION POUR LA TELETRANSMISSION DES DOCUMENTS BUDGETAIRES

CONSIDERANT que le programme ACTES (Aide au Contrôle de légalité dématérialisé) a été conçu et conduit par le Ministère de l'Intérieur pour permettre aux Collectivités de transmettre, par voie électronique, leurs actes au contrôle de légalité ;

VU la délibération du 30 août 2007 acceptant d'adhérer au Service FAST permettant l'envoi électronique des actes administratifs soumis au contrôle de légalité ;

CONSIDERANT que la convention en résultant ne prévoyait pas la transmission, par ce biais, des documents budgétaires ;

ESTIMANT désormais opportun d'étendre ce dispositif aux actes budgétaires (Budget Primitif, Compte Administratif, Décision Modificative, Budget Supplémentaire) ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Maire ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide d'étendre la télétransmission des actes réglementaires soumis au contrôle de légalité aux actes budgétaires,
- Accepte corrélativement, d'étendre l'adhésion au Service FAST, en qualité de tiers de transmission agréé, permettant l'envoi électronique des actes administratifs soumis au contrôle de légalité, aux actes budgétaires,
- Autorise M. le Maire à signer tout document concourant à l'exécution et au financement de ce dispositif, notamment à l'avenant à la convention pour la télétransmission des actes réglementaires soumis au contrôle de légalité, avec la Préfecture de la Région Alsace et du Bas-Rhin, en résultant.

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE DU CENTRE DE GESTION : CONTRATS D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

VU le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Le Maire expose :

La nécessité pour la Commune de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant la protection sociale de ses agents (maladie, maternité, accident du travail, décès) ;

Que le Centre de gestion peut souscrire un tel contrat pour son compte, en mutualisant les risques pour l'ensemble des collectivités et établissements publics adhérent, et ce dans le cadre de ses missions fixées par l'article 26 de la loi du 26 janvier 1984.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

Article 1^{er} : la commune charge le Centre de Gestion de consulter le marché de l'assurance statutaire, pour son compte, dans le but de trouver une entreprise d'assurance agréée en vue de permettre l'établissement d'un contrat groupe d'assurance des risques financiers découlant de la protection sociale statutaire des agents de la collectivité.

Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- Agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. : décès, accident du travail, maladie ordinaire, longue maladie / longue durée, maternité,
- Agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. : accident du travail, maladie grave, maternité, maladie ordinaire.

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la commune une ou plusieurs formules de couverture des risques.

Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat : 4 ans, à effet au premier janvier 2016,
- Régime du contrat : capitalisation.

Article 2 : au vu des résultats de la consultation qui seront communiqués aux collectivités par le Centre de Gestion, la commune décidera par délibération des modalités d'adhésion au contrat collectif d'assurance statutaire proposé par le Centre de Gestion.

ATTRIBUTION DU TITRE DE CITOYEN D'HONNEUR A MESSIEURS OBRECHT Albert, SCHEYDER Bernard et SCHAFFNER Alphonse

Monsieur le Maire propose que le titre de citoyen d'honneur soit attribué à :

- M. Albert OBRECHT,
- M. Bernard SCHEYDER,
- M. Alphonse SCHAFFNER,

habitants d'Ergersheim, victimes de l'incorporation de force dans l'armée allemande durant la Seconde Guerre mondiale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de décerner à Messieurs OBRECHT Albert, SCHEYDER Bernard et SCHAFFNER Alphonse, le titre de citoyen d'honneur de la Commune d'Ergersheim.

ACCORD SUR LE PRINCIPE D'UNE ADHESION A LA FUTURE AGENCE TECHNIQUE D'INGENIERIE PUBLIQUE EN TANT QUE MEMBRE FONDATEUR

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5721-1 et suivants ;

VU la délibération du Conseil Général du Bas-Rhin en date du 20 octobre 2014 ;

VU la présentation du projet d'Agence Technique d'Ingénierie Publique faite par le Département du Bas-Rhin lors de la rencontre du 16 février 2015 et les documents transmis au Conseil municipal ;

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal :

Dans un contexte de complexité règlementaire croissante et de finances contraintes, l'ingénierie publique est plus que jamais une condition essentielle du développement des territoires. Aujourd'hui, le nouveau paysage institutionnel est en devenir avec la réforme territoriale. Elle engendrera de profondes modifications dans les périmètres et les compétences des collectivités.

Partenaire des communes et intercommunalités dans l'ingénierie locale depuis 1984, le Département du Bas-Rhin propose de créer une structure commune pour mutualiser l'ingénierie publique entre le Département du Bas-Rhin et les communes et intercommunalités du territoire. Cette Agence territoriale d'ingénierie publique prendrait la forme d'un Syndicat mixte ouvert.

Le Syndicat mixte aura pour objet d'apporter aux membres adhérents le conseil et l'assistance technique nécessaire à l'exercice de leurs compétences, par mutualisation de leurs besoins et moyens. Il pourra à cet effet, conformément aux dispositions de l'article L.5721-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, exercer des missions à la carte au service de ses adhérents, sans transfert de compétences au Syndicat mixte ni obligation d'exclusivité.

Il vous est proposé d'approuver le projet de statuts de la future Agence Territoriale d'Ingénierie Publique et l'adhésion de la commune en tant que membre fondateur de cette Agence. Après en avoir délibéré de façon concordante, l'ensemble des membres fondateurs demandera dans un second temps au Préfet de prendre un arrêté portant création du syndicat mixte « Agence territoriale d'Ingénierie Publique ». Cette démarche progressive vise à engager la création juridique du Syndicat Mixte au 1er juillet 2015 pour une mise en service effective au 1er janvier 2016.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** le principe d'adhérer au syndicat mixte ouvert à la carte « Agence Territoriale d'Ingénierie Publique » comme membre fondateur sur la base du projet de statuts de l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique présenté en séance et annexé à la présente délibération.
- **Dit que :**
 - La présente délibération fera l'objet d'un affichage à la mairie durant deux mois.
 - La présente délibération sera transmise à :
 - Monsieur le Sous-Préfet de Molsheim,
 - Monsieur le Président de la communauté de communes de la Région de Molsheim-Mutzig

ATTRIBUTION D'UNE INDEMNITE D'EVICION DE CULTURE

VU le courrier de la Chambre d'Agriculture de la Région Alsace en date du 2 mars 2015 ;

VU l'article L. 411-32 du Code Rural ;

Le Maire explique que, dans le cadre de l'intention d'achat de la parcelle n° 411 section 7 d'une superficie totale de 916 m², en vue de l'élargissement de la rue Bergasse, une indemnité d'éviction de culture devra être versée par la commune au locataire exploitant actuellement ladite parcelle.

Le propriétaire pouvant résilier le bail à tout moment pour motif d'urbanisme, avec préavis d'un an, doit indemniser le locataire pour le préjudice subi sur la base du protocole départemental arrêté entre les Services Fiscaux et les Organisations Professionnelles Agricoles.

Les indemnités se composent comme suit :

	Indemnités de perte de revenu	Perte de fumure	Indemnités de libération rapide du terrain
Montant / are	77,68€/a	5,78€/a pour les terres	19,42€/a
Total pour 9,16 ares	711,55€	52,95€	177,89€
INDEMNITE TOTALE	942,39€		

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- donne son accord pour indemniser le locataire actuel de la parcelle n° 411 section 7 à hauteur de 942,39€.

Séance du 13 avril 2015

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 19 MARS 2015

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 19 mars 2015.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2014, présenté par Madame Carole BOEHLER, Adjointe au Maire, qui présente un excédent de fonctionnement cumulé de **469 762.73 €** et un déficit d'investissement cumulé de **- 189 145.06 €** sur les exercices budgétaires 2013 et 2014, soit un résultat de clôture de 280 617.67 €.

Fonctionnement

Dépenses (mandats émis en 2014)	2 868 850.43 €
Recettes (titres émis en 2014 + c/002 excédent de fonct. 2013 : 0€)	3 338 613.16 €
Excédent de fonctionnement cumulé : résultat à affecter au BP 2015	469 762.73 €

Investissement

Dépenses (mandats émis en 2014)+déficit d'investissement 2013 : 287 565.15€	3 073 719.35 €
Recettes (titres émis en 2014)	2 884 574.29 €
Déficit d'investissement cumulé : à reporter au budget primitif 2014	- 189 145.06 €

TOTAL CUMULE DES SECTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT

Dépenses de fonctionnement et d'investissement cumulées	5 942 569.78 €
Recettes de fonctionnement et d'investissement cumulées	6 223 187.45 €
Résultat de clôture cumulé sur exercices 2012 et 2013	280 617.67 €

Le Maire s'est retiré de la salle du Conseil avant délibération.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014

Considérant qu'il n'y a aucune remarque à faire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, déclare que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2014 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part.

En conséquence, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion dressé pour l'Exercice 2014.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2014 AU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2015

Le Conseil Municipal, constatant que le compte administratif 2014 fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement cumulé de **469 762.73 €**,
- un déficit d'investissement cumulé de **- 189 145.06 €**,
- des restes à réaliser en dépenses d'investissement de 76 788.51 € (jointes en annexe),

après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'affecter ce résultat de fonctionnement comme suit au budget primitif de l'Exercice 2015:

- report en recettes de fonctionnement (compte 002)	203 829.16 €
- report du déficit d'investissement au compte D 001	- 189 145.06 €
- titre au 1068	265 933.57 €

FIXATION DU TAUX DES QUATRE TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2015

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de reconduire en 2015 les taux d'imposition des quatre taxes directes locales par rapport à l'année 2014.

Les taux votés pour l'année 2014 sont donc les suivants :

TAXE D'HABITATION	19.10 %
TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES	12.64 %
TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES NON BATIES	42.54 %
COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES	17.10 %

pour un produit fiscal attendu de **621 275 €**

VOTE DES SUBVENTIONS POUR L'EXERCICE 2015

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- vote des crédits de 5700 € en dépenses de fonctionnement au compte 6574 « subventions de fonctionnement aux autres personnes privées » au budget primitif 2015 ;
- décide d'attribuer des subventions aux associations selon le détail figurant à l'annexe budgétaire B1.7 du budget primitif 2015, ci-annexée.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF de l'EXERCICE 2015

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le budget primitif de l'exercice 2015 qui s'équilibre en dépenses et en recettes pour la section de fonctionnement à 1 156 707.16 € et à 1 507 433.57 € pour la section d'investissement.

CHASSE COMMUNALE : DESIGNATION D'UN ESTIMATEUR POUR LES DEGATS DE GIBIERS AUTRES QUE SANGLIERS

Le Conseil Municipal ;

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré ;

Désigne à l'unanimité Monsieur Jean-Pierre SOUMANN, domicilié à KRAUTERGERSHEIM (Bas-Rhin), 9 route d'Obernai, comme estimateur pour les dégâts de gibiers autres que sangliers.

Il est nommé pour la période de location de la chasse, soit du 2 février 2015 jusqu'au 1^{er} février 2024.

Ses honoraires et frais seront payés, soit par la Commune qui récupèrera les sommes avancées auprès de la partie en tort, soit directement par le locataire de la chasse ou le demandeur en indemnité.

DENOMINATION D'UNE VOIE PUBLIQUE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'intérêt culturel et communal que présente la dénomination de la voie nouvelle située entre le parking de l'Ecole et le croisement entre la rue de l'Ecole et la rue Kleinfeld,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- adopte la dénomination «Clos des Jardins»,
- charge Monsieur le maire de communiquer cette information notamment aux riverains concernés et aux services de la Poste,
- charge Monsieur le Maire d'établir l'arrêté relatif à la numérotation des maisons telle qu'indiquée sur le plan ci annexé.

AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR SIGNER LA CONVENTION A VENIR ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION « FLEURS ET FRUITS » D'ERNOLSHEIM SUR BRUCHE

Le Maire explique la nécessité de mettre en place une convention avec l'association « Fleurs et Fruits » afin de fixer les modalités de gestion du verger pédagogique mis en place dans les anciens jardins de l'Abbaye Notre-Dame D'Altbronn. Cette convention permettra en outre de définir les objectifs et les moyens humains et matériels à mettre en œuvre afin d'assurer une gestion cohérente du projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'autoriser le Maire à signer la convention à venir entre la commune et l'association « Fleurs et Fruits » d'Ernolsheim sur Bruche.

PERSONNEL COMMUNAL : TRAVAUX D'ETE – CONTRATS SAISONNIERS

VU l'article 3, alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 portant statut de la fonction Publique Territoriale ;

VU le décret 88-145 du 16 février 1988 relatif au statut des agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de créer quatre emplois saisonniers d'adjoint technique de 2^e classe, d'une durée hebdomadaire de 35 heures, pour les périodes suivantes :

- 1^{er} emploi saisonnier : du 15 juin au 30 juin 2015 inclus
- 2^{ème} emploi saisonnier : du 1^{er} juillet au 15 juillet 2015 inclus
- 3^{ème} emploi saisonnier : du 16 juillet au 31 juillet 2015 inclus
- 4^{ème} emploi saisonnier : du 3 août au 14 août 2015 inclus

Les intéressés exerceront les fonctions normalement dévolues à ce cadre d'emploi et seront rémunérés au 1^{er} échelon, échelle 3 du grade d'adjoint technique de 2^e classe, à l'indice brut 340, majoré 321.

Dit que les crédits ont été ouverts au compte 6413 : personnel non titulaire au budget primitif 2015.

RECENSEMENT MILITAIRE POUR LA 2^{ème} PERIODE 2015

Les jeunes gens et jeunes femmes, de nationalité française, domiciliés à Ergersheim, qui atteindront l'âge de 16 ans, durant la période du 1^{er} avril au 30 juin 2015, ont l'obligation de se faire recenser en Mairie, entre la date de leur 16^e anniversaire et la fin du 3^e mois qui suit.

Collecte sélective du papier, carton et des emballages en plastique :
Vendredi 12 juin 2015

CIVISME...

Dépôts sauvages

Il est rappelé qu'il est formellement interdit d'effectuer des dépôts sauvages (déchets verts, gravats,...) :

- aux abords de la benne à verres et à emballages plastiques, rue Erlen,
- aux abords des chemins d'exploitation ainsi que,
- sur les parcelles de propriétaires privés.

Places de parking (car-ports) "Clos des Jardins"

Il est **strictement interdit** de se garer sur les emplacements privés des habitants en face de l'école maternelle. Tout le côté gauche est concerné (car-ports et places de parking). Il est **impératif** d'utiliser uniquement le parking de l'école prévu à cet effet.



LE RAMONEUR PASSERA FIN JUILLET

Pour plus de renseignements, vous pouvez le contacter au 03.88.35.65.44
ou contact@herisson67.fr



ERGERSHEIM

Salle polyvalente

VENDREDI 12 JUN 2015

FETE DE L'ECOLE

De 16h30 à 17h15

**Présentation des ateliers réalisés par nos enfants, du
vendredi après-midi (TAP) : badminton, djembé,
anglais et récup'art.**

A partir de 17h15

**Jeux de kermesse pour les enfants, suivis d'un barbecue
et autres douceurs.**

et aussi un panier garni... à peser

... et à gagner



VENEZ NOMBREUX!

**Au profit de la coopérative scolaire
de l'école primaire**



Réunion d'inscriptions et d'informations pour l'accueil périscolaire 2015/2016

La Ligue de l'Enseignement organise une réunion d'informations et d'inscriptions pour le périscolaire d'Ergersheim le mardi 23 Juin à 18H00 dans la salle de restauration scolaire au sein de la résidence séniors. Compte tenu du nombre de personnes attendues, il est préférable, dans la mesure du possible, de faire garder vos enfants pour améliorer la communication.

L'inscription doit être obligatoirement renouvelée chaque année. Elle se fait sur remise d'un dossier complet par enfant auprès du service «Éducation et vie associative» de la Ligue de l'Enseignement avant la rentrée scolaire.

Pour les inscriptions en cours d'année et selon le nombre de places disponibles, un dossier complet doit être déposé auprès de la directrice du périscolaire, Mme Océane RIEBEL.

Ce dossier doit comporter obligatoirement :

- Une fiche d'inscription administrative complétée de toutes les coordonnées (+ fiche accueil des soirs, des mercredis et vendredis + fiche accueil des midis),
 - Une fiche sanitaire de liaison complétée (+ photocopies des vaccins où figure le DTP à jour + photocopie des allergies),
 - Un des deux exemplaires du règlement intérieur daté et signé avec la mention «lu et approuvé»,
 - Justificatif de domicile de moins de 3 mois,
 - Attestation d'assurance extrascolaire de responsabilité civile de l'année en cours (année scolaire 2015/2016),
 - Documents relatifs aux ressources :
- pour les allocataires: attestation de quotient CAF de moins de 3 mois,
 - pour les non allocataires: dernier avis d'imposition (2 avis pour les parents déclarant séparément leurs revenus).

Tout changement de situation familiale en cours d'année doit être communiqué au coordinateur de la Ligue et à la directrice accompagné d'un document justificatif.

- Pour une naissance qui ne figure pas sur l'avis d'imposition : livret de famille,
- Pour un départ : Remplir la fiche de désinscription pour l'arrêt de la facturation de l'accueil concerné,
- Pour un déménagement : un justificatif de la nouvelle adresse,
- Pour une séparation ou un divorce : jugement ou justificatif.

ATTENTION : Pour la sécurité des enfants et le bon fonctionnement des services, les enfants dont les parents n'ont pas effectué les démarches d'inscription prévues (dossier incomplet) ne peuvent être accueillis dans les différentes activités (Restauration scolaire, Accueil Périscolaire des mercredis et vendredis, Aide aux devoirs et Temps d'activités encadrées des soirs).

Renseignements :

Coordinateur à La Ligue de l'Enseignement :

Mr Gaëtan HOFFNER : 03.90.40.63.67 – mail : g.hoffner@laligue67.org

Directrice de l'accueil périscolaire :

Mme Océane RIEBEL : 07.82.77.37.28 – mail : periscolaire.ergersheim@yahoo.fr

Sitographie :

Pour les menus, le règlement intérieur et les programmes d'activités mensuels :

<https://sites.google.com/site/ergersheimecole/>

Pour suivre régulièrement les informations et découvrir les photos de nos réalisations, nous vous invitons à aimer notre page Facebook et à la partager à votre entourage susceptible d'être intéressé.

<https://www.facebook.com/periscolaire.ergersheim>

Mise en place des Nouvelles Activités Périscolaires (NAP) du vendredi après-midi

Après une première année expérimentale, la commune souhaite reconduire les Nouvelles Activités Périscolaires le vendredi après-midi à partir du mois de septembre 2015 pour l'année scolaire 2015/2016.

Ces activités concernent les enfants de 5 à 11 ans scolarisés à l'école primaire d'Ergersheim.

Les activités proposées sont variées et de qualité. Elles visent à développer la curiosité intellectuelle et renforcer le plaisir d'apprendre des enfants (activités sportives, artistiques, culturelles et théâtrales).

Les différentes activités proposées sont les suivantes :

- ✿ L'Anglais
- ✿ Le Badminton
- ✿ Le Djembé
- ✿ Le Récup'art
- ✿ La Zumba
- ✿ Le Théâtre.

Le choix est laissé à chaque famille d'inscrire ou non son(ses) enfant(s) à ces NAP.

La Ligue de l'Enseignement, qui a en charge le périscolaire, pourra assurer l'accueil des enfants de 3 à 11 ans si vous ne souhaitez pas les inscrire aux NAP.

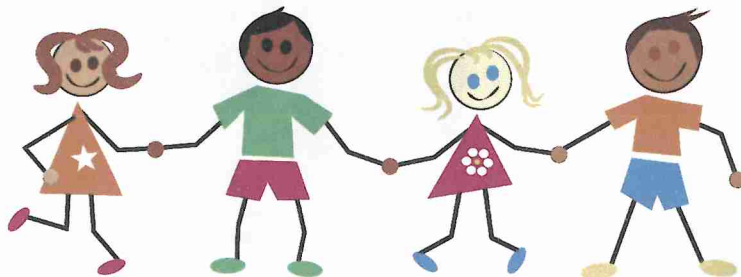
Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez contacter la mairie :

- ✿ soit par email : mairie.ergersheim@numericable.fr
- ✿ soit par téléphone : 03 88 38 10 43

Pour le Maire

L'Adjointe déléguée

Marianne Wehr



Commémoration du 8 MAI

A l'occasion du 70^{ème} anniversaire de la fin de la guerre 1939-1945, la commémoration s'est tenue devant le monument aux morts, place de l'Eglise, encadré par deux soldats en tenue d'époque.

Le diplôme de « CITOYENS D'HONNEUR » a été décerné aux trois derniers « Malgré Nous » habitant encore Ergersheim

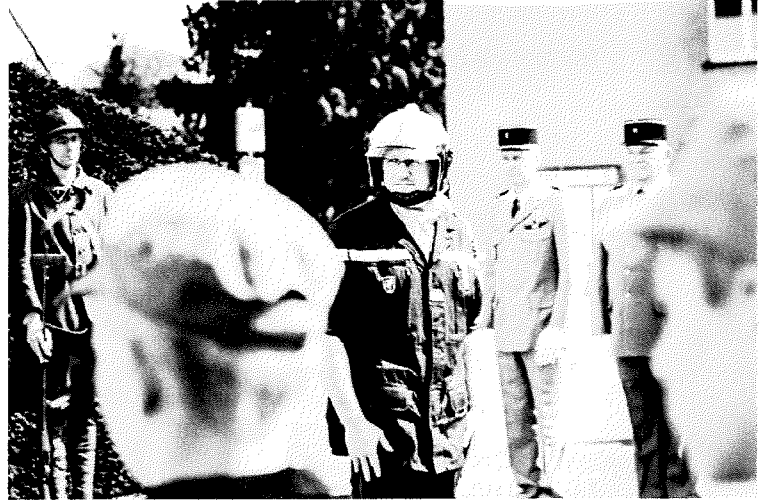
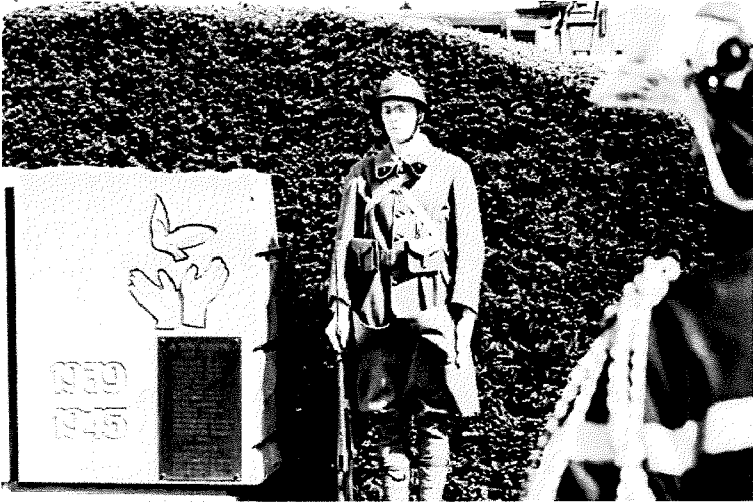
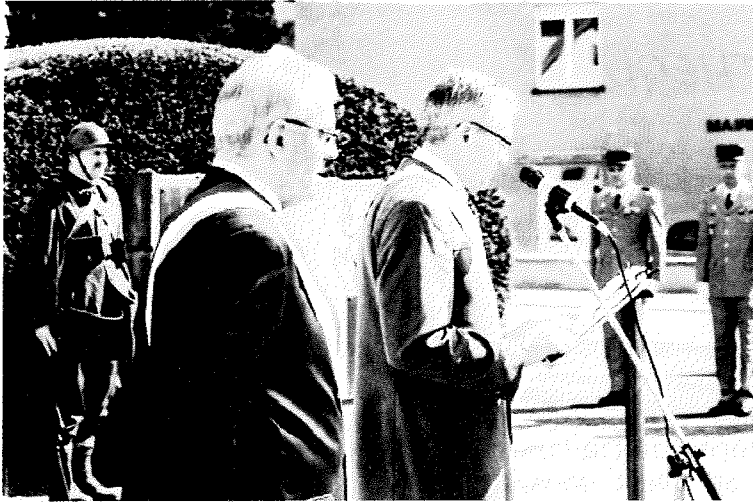
- Monsieur OBRECHT Albert
- Monsieur SCHAFFNER Alphonse
- Monsieur SCHEYDER Bernard

Materne KARCHER et Denis KIEFFER de la section des Pompiers d'Ergersheim/Dachstein ont quant à eux reçu respectivement le grade de Caporal-Chef et d'Adjudant-Chef.

A l'issue de la commémoration, le verre de l'amitié a été partagé dans les nouveaux locaux des Pompiers, en présence d'une délégation communale de Dachstein et de leur Maire Monsieur MOCKERS Léon.

La commune remercie la Chorale Ste Cécile pour sa présence ainsi que tous les citoyens présents lors de cette cérémonie.





BIBLIOTHEQUE



Les nouveautés du mois de juin sont plus axées sur le suspense et les enquêtes policières.

Nous vous proposons de découvrir les romans suivants :

Stephen COONTZ	Minotaure Thriller psychologique – secrets militaires au Pentagone
Dan BROWN	Le symbole perdu Les traditions ésotériques et la formidable intelligence du Docteur Robert Langdon s'affrontent, sous la plume de l'auteur du « Da Vinci Code »
Michel FABER	Le 5ème évangile L'auteur tourne en dérision cette mode actuelle des textes anciens. Satire cinglante des mœurs de l'édition et de la culture de masse
Nancy PICKARD	Mémoire d'une nuit d'orage Le destin d'une fillette et de 2 familles volent en éclat. 23 ans plus tard, les fantômes et les regrets du passé ressurgissent
Jane CASEY	Ceux qui restent Deux disparitions d'enfants à 16 ans d'intervalle, un seul témoin : Sarah
Marie HIGGINGS CLARK	L'ombre de ton sourire Auteure fidèle à elle-même – Quelle est l'origine de ce secret de famille qui bouleverse tant de vies ?
Tom CLANCY	Rainbow – tome 1 et tome 2 Une terrible menace pèse sur le monde, des attentats.... Et si le but des terroristes était la fin de l'espèce humaine ???
André STEINER	Meurtres par overdose Le petit cadavre de la Robertsau Ces romans se passent à Strasbourg et sont classés dans les polars régionaux
CARNETS DE VIE	Alpagiste – tome 1 et tome 2 La vie dans les alpages dans les années 50

et pour nos jeunes lecteurs, de nombreux albums et livres jeux.

**Bonne lecture,
L'équipe des bénévoles**

HORAIRES D'OUVERTURE

Mardi	14 h – 16 h
Mercredi	10 h 30 – 11 h 30
Jeudi	19 h 30 – 20 h 30
Samedi	15 h – 17 h

COURS DE CUISINE

Réalisations du 20 mai 2015

Tourte au saumon à l'oseille



Fraisier



MJC

BRICOLO MALINS

Samedi 13 juin 2015 à 14h00, salle MJC

Spectacle de Clown

**A bientôt !
L'équipe d'animateurs**

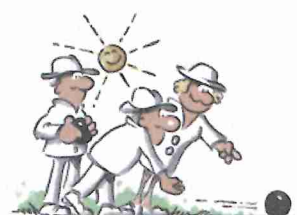


CLUB DE PETANQUE

Tous les lundis
de 14h00 à 17h00

Tous les mercredis
de 19h00 à 22h30

sur le parking de la salle polyvalente



Renseignements et inscriptions : M. Jean-Michel WEHR au 03.88.38.64.30

A bientôt !

ECHOS DU 3^{ème} AGE

REPAS FETE DES MERES ET PERES

Nous vous convions à notre traditionnel repas pour la fête des Mères et Pères le

**Mercredi 3 juin 2015 à 11h30
à la salle polyvalente**

Au menu :

- ✿ quiche lorraine,
- ✿ pièce de bœuf, accompagnement choisi,
- ✿ assiette de fromage,
- ✿ déclinaison autour de la fraise et de la rhubarbe.

Une participation de 18€ vous sera demandée.

ANNIVERSAIRES DU MOIS

Nous souhaitons un joyeux anniversaire à :

- ✿ M. Georges NORTH, né le 02.06.1912,
- ✿ Mme Solange DILLGARTH, née le 04.06.1938,
- ✿ Mme Alice KOPP, née le 06.06.1925,
- ✿ Mme Béatrice ZWICK, née le 06.06.1951,
- ✿ M. Emile OESTERLE, né le 10.06.1944,
- ✿ Mme MARBOEUF, née le 30.06.1928

et Bonne Fête des Pères !

Le Comité



Association Fleurs et Fruits d'Ernolsheim-sur-Bruche et environs

- ✿ 28 août 2015 à 18h00 : cours de taille chez M. Abler Alfred rue Verte à Ernolsheim
- ✿ 12 et 13 septembre 2015 : exposition fruitière et florale à Ernolsheim
- ✿ 15 janvier 2016 à 20h00 : Assemblée Générale dans la petite salle omnisport à Ernolsheim

Inscription :

M. BENTZ Claude – Tél. : 03 88 96 08 70

Mme WEHR Marianne – Tél. : 03 88 38 64 30 / mail : wehrm.ergersheim@numericable.fr

Tarifs :

12€ : adhésion à l'association

22€ : adhésion à l'association + abonnement à la revue "Fruits et Abeilles"

Les cours de taille sont ouverts à tous !



Club d'Échecs de la Bruche Ergersheim – Molsheim

MUHR Jérémy
15 rue des Etangs
67120 DORLSHEIM

Label Club Formateur 2009 – 2017
Décerné par la Fédération Française des Echecs

- Saison 2014 2015 réussie malgré la faible participation des jeunes aux compétitions.
- Bruche I promue en national III malgré sa 1^{ère} défaite en championnat
- Bruche II fait un bon parcours en terminant 5^e sur 12 équipes en Départementale I
- Interclubs féminin : Bruche termine 3^e sur 4 équipes
- Coupe J.-Claude Loubatière -1700 Elo : Bruche termine 8^e sur 12 équipes
- Coupe de la parité (2 féminines + 2 masculins) Bruche se classe 4^e sur 6 équipes
- Tournoi Interne : sans surprise Fisher Arnaud domine. Lugnier Edgar et Eck Bernard (10 ans) bousculent la hiérarchie des âges.
- Intervillages : nos jeunes font partie des meilleurs de la région Molsheim qui compte 5 clubs d'échecs.
- Championnat de France jeunes : excellentes prestations d'Edgar et Eléonore Lugnier
- Challenge départementale : Eck Bernard et Garre Erin domine chez les poussins (9-10 ans)
- 18 open : scindé en 2 tournois de niveau différent afin d'attirer les jeunes, cette formule n'a attiré que 7 jeunes sur la soixantaine concernée. Une grande déception !

RESULTATS

Par équipes Nationale IV:

BRUCHE I- Wissembourg I 2-3

Départementale I :

BRUCHE II – Mundolsheim VI 4-3

En individuel :

Tournoi interne : 20 participants

- | | | | |
|--------------------------|---------|------------------|-----------|
| 1. Fischer Arnaud | 6/7 pts | 5. Lugnier Edgar | 4,5/7 pts |
| 2. Hurter Noémie | 5/7 pts | 6. Bucher Maxime | 4,5/7 pts |
| 3. Eck Bernard | 5/7 pts | | |
| 4. Melle-Vuillod Vianney | 5/7 pts | | |

Tournoi Intervillages :

Benjamins (13) :

1. Fischer Arnaud
5. Blaess Hugo
10. Koestel Darina

Pupilles (23) :

3. Eck Suzanne
4. Bucher Maxime
9. Koestel Emy
10. Obringer Victor

Poussins (24) :

2. Eck Bernard
3. Lugnier Edgar
6. Garré Erin
7. Grillet Elouan

Petits Poussins (14):

1. Lugnier Eléonore
4. Lemberger Enzo
6. Matrat Raphaël
7. ASKAR Emihran

Championnat de France jeunes :

Open A

Minimes (63)

33. Hurter Noémie 4,5/9 pts

Petits poussins (71)

13. Lugnier Eléonore 6/9 pts

Pupilles (83)

69. Eck Suzanne 3/9 pts

Open B

Poussins (113)

19. Lugnier Edgar 6/9 pts

Challenge départemental :

Q = qualifié pour la finale régionale

Poussins :

1^{er} Eck Bernard 5/5 pts Q

2^e Garré Erin 4,5/5 pts Q

6^e Lugnier Edgar 3/5 pts Q

Petits-Poussins :

Hasapi Stellio 3 pts Q

Lemberger Enzo 2 pts

Delvacque Maxime 3pts Q

Tournoi des AS (poussins + petits-poussins)

Lugnier Eléonore 2/3 pts Q

OPEN de la Bruche

Tournoi A (25)

7. Berring Alain
17. Melle-Vuillod Vianney
19. Feld Alain
21. Fischer Arnaud

Tournoi B (34)

3. Bucher Maxime
19. Koestel Darina
26. Eck Bernard
27. Daujean Raphael

MJC ERGERSHEIM
La Section
Danse Moderne
vous présente...



Samedi 20 Juin
à 18h00 à la salle polyvalente
Chorégraphies
&
Medley des Chansons Disney

PLACE DE LA MAIRIE

**Fête De La Musique
21.06.2015**

Petite Restauration + Bunette



Ergersheim

ALORS AVIS AUX AMATEURS ARTISTES CHANTEURS-MUSICIENS SOYEZ LES BIENVENUS

POUR ANIMER CETTE SOIREE CHICHE ALLEZ C'EST PARTI.

Marche Gourmande du Kefferberg ERGERSHEIM

Dimanche
28 Juin 2015

ERGERSHEIM



Situé sur la rive gauche du canal de la Bruche, le village fait partie des 19 communes de la Couronne d'Or. Son vignoble d'une centaine d'hectares s'étend autour du terroir du Kefferberg qui produit des vins de grande qualité : Sylvaner, Pinot blanc, Riesling, Pinot gris, Pinot noir, Muscat et Gewurztraminer.

Au cours de cette marche gourmande, vous pourrez admirer les sommets Vosgiens, le massif de la Forêt Noire, la Plaine d'Alsace, la Cathédrale de Strasbourg, la statue du Sacré Cœur au Horn à Wolxheim et le Pèlerinage d'Altbronn.

En parcourant le ban d'Ergersheim, vous allez non seulement apprécier les crus locaux et les produits du terroir mais également profiter des bienfaits d'une promenade de santé dans un écrin de verdure.



D'Bloos band



Le comédien du Vin

Marche Gourmande du Kefferberg ERGERSHEIM

Dimanche
28 Juin 2015

Animations :

- D'Bloos Band
- Comédien du Vin

Cette Marche Gourmande vous permettra de découvrir le charme de notre village et son vignoble sur un parcours de 7,7 km, agrémenté de 6 points-repas.

A partir de 17h, il vous sera proposé des "tartes flambées" dans la cour d'Edith et de Maxime BRAND.

Pour vos réservations

Jean-Marie MAIER
8 rue Kleinfeld
67120 ERGERSHEIM

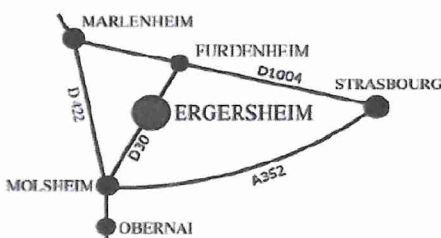
☎ 03.88.38.79.30
06.74.67.58.04

✉ jmmaier@hotmail.fr

Les départs auront lieu toutes les 10 minutes à partir de 10h45. Pour participer en groupe, inscrivez-vous dans la même tranche horaire.

Nous informons les participants que la marche aura lieu par tous les temps.

En cas de désistement, le montant des inscriptions reste acquis aux organisateurs.



Apéritif - Bretzel

Crémant d'Alsace

Terrine de Volaille

Crudités
Pinot Blanc

Jambon braisé au miel
Gratin de pommes de terre aux légumes
Salade verte
Pinot Gris

Assiette de Fromage

Pinot Noir

Tartelette aux fruits

Gewurztraminer

Café

Places assises au plat principal

Adulte
30,00€

Enfant
15,00€

BON DE RESERVATION A LA MARCHE GOURMANDE

à renvoyer au plus tard pour le **25 juin 2015**
accompagné du chèque à l'ordre de l'**ACSSE** et
d'une enveloppe affranchie à votre adresse

à

Jean-Marie MAIER
8, rue Kleinfeld
67120 ERGERSHEIM

Dimanche 28 Juin 2015

Départ et arrivée : Cour Maxime BRAND

15, rue principale

Nom : Prénom :

Email :

Adresse :

.....

☎ :

..... Adulte (s) à 30,00€ =

..... Enfant (s) à 15,00€ =

Total € =

Heure de départ souhaitée :

La priorité horaire des départs se fera par ordre d'arrivée
des réservations. Vous recevrez la confirmation de votre
heure de départ après la clôture des inscriptions.

Signature

Date

**NB : L'Association Culturelle est assurée en responsabilité
civile pour l'organisation de la Marche Gourmande, mais
décline toute responsabilité en cas de vol ou d'accident.**

Ne pas jeter sur la voie publique

Réunion de famille à Ergersheim...

ERGERSHEIM Généalogie

La cousinade des Spieser

Ce samedi 9 mai, ils étaient 120 adultes et 17 enfants, descendants de Nicolas Spieser à se retrouver à Ergersheim.

NÉ EN 1883 à Ergersheim, où il a passé la majeure partie de sa vie, Nicolas Spieser avait engendré neuf enfants. Il est décédé à Persac dans la Vienne en 1942, suite aux évacuations des Alsaciens lors de la Seconde Guerre mondiale. Bernard Spieser, né en 1947, fils de Nicolas Auguste Spie-

ser, un des enfants de Nicolas, habitant Blainville-sur-l'Eau, près de Lunéville, un grand passionné de généalogie, est l'instigateur de ce grand rassemblement familial.

Retour sur les terres natales

« J'ai organisé une première cousinade en 2003, une autre en 2012, cette fois je souhaitais revenir aux sources, sur les terres natales de nos ancêtres et la plupart des membres concernés ont sui-

vi. Je souhaiterais également souligner l'excellent accueil que le maire de la commune a réservé à mon projet », précise l'organisateur, épaulé par son épouse Rosita.

Les invités sont arrivés de tous les horizons : Nice, Nancy, Le Mans, Nantes, pour les plus éloignés, et se sont retrouvés dans la salle des fêtes d'Ergersheim.

Là, affichés aux murs, de monumentaux arbres généalogiques agrémentés de photos ont permis à chacun de se retrouver, ainsi que les

aïeux.

La journée s'est voulue résolument alsacienne, avec deux convives en tenue, ainsi que l'apéritif crémant et amer bière, puis le Baekeoffe, et au dîner, ce fut tarte flambée à volonté, le tout arrosé de crus du village. Entre les repas, on a pu esquisser quelques pas de danses ou évoquer au micro bien des souvenirs. Enfin, profitant du beau temps, on a pu aller à la découverte du village. ■

B.G.



**Les camions alimentaires sont désormais situés Place de la Mairie
(et non plus Place de l'Eglise ou Impasse du Sel)**

PASSAGE DU POISSONNIER ERB-FOESSER

Tous les mercredis de 11h30 à 12h15

PASSAGE DE LA FLAMBEE DU PIEMONT

**Vente ambulante de pizzas et de tartes flambées
Les mercredis des semaines impaires à partir de 17h45**

Contact : Virginie au 06.72.72.47.84 ou La Flambée du Piémont à Rosheim au 06.85.25.74.47

Hop'La Pizz vous propose

**Pizzas, tartines, pâtes, tartes flambées et salades
tous les mardis à partir de 17h30**

En livraison ou sur place
Contact : 06.18.73.40.23

LE PETIT MARCHE AMBULANT

Le marchand de volailles rôties « Le Petit Marché Ambulant » est présent
les mardis de 8h30 à 12h30 et les vendredis de 15h à 19h30

Couscous sur commande à partir de 2 personnes et plus.

Le Petit Marché Ambulant
44 rue Galilée – 67200 STRASBOURG – Tél. : 06.15.28.71.34

ELEONORE DE ERGERSHEIM

Vous êtes débordés !!!

Je vous repasse votre linge à votre domicile
ou chez moi à Ergersheim. Vous pouvez me
le déposer dans la journée et le rechercher
sous 48 heures.

Travail impeccable !

Je vous propose aussi mes services pour faire
quelques heures de ménage si vous êtes de
ERGERSHEIM et alentours.

NOUVEAUTÉ :

Le nettoyage de vos vitres (maisons et
appartements) à Ergersheim et alentours.

Très bonnes références. Confiance et
discrétion assurée.

**N'hésitez pas, téléphonez moi au
06 81 39 48 81**

**Tarif : 12€ de l'heure (50% déductible des impôts)
Accepte les chèques emploi service (CESU)**

Contact : 06 44 25 44 22 - Mail : chateau@iqual-immo.fr

ÉTÉ 2015

170 m² PROFESSIONS MÉDICALES

Normes ERP
Parkings réservés

BUREAUX

1 MICRO-CRÈCHE

pré-inscription sur
www.les-cherubins.com

Les Chérubins
crèches & garderies

6 APPARTEMENTS 45m² à 90m²

Location & vente
Ascenseur - Balcons
Garages - Parkings
Caves

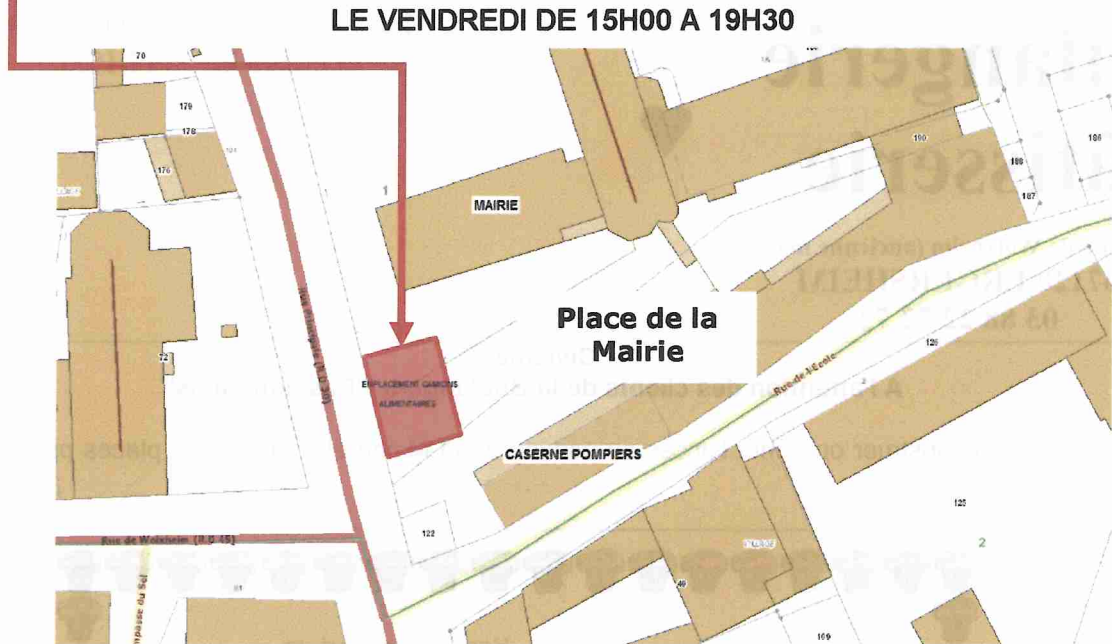
Au cœur du Patrimoine d'Ergersheim

iQual

STATIONNEMENT INTERDIT A "L'EMPLACEMENT CAMIONS ALIMENTAIRES" DURANT LES HORAIRES SUIVANTS :

(RESERVE AUX CAMIONS DE VENTE ALIMENTAIRE A EMPORTER)

**LE MARDI DE 8H30 A 12H30 ET DE 17H30 A 21H00
LE MERCREDI DE 11H30 A 12H30
LES MERCREDIS DES SEMAINES IMPAIRES DE 17H30 A 21H00
LE VENDREDI DE 15H00 A 19H30**



FLAMMS à domicile

A partir de 25 personnes

(10% de réduction pour les habitants du village)



Je me déplace à domicile
Avec mon four

Vos repas de famille, départ en retraite, fête entre amis à Obernai sur un terrain privatif

Je vous propose mes tartes



- Tradition
- Gratinée
- Choucroute
- Forestière
- Munster
- Chèvre miel roquette

Cuisson aux ceps de vigne uniquement

Et mes tartes sucrées

- Pommes cannelle
- Banane coco
- Poire chocolat



N'hésitez pas à contacter

Jean-Louis au 06.19.15.11.96
Pour un devis personnalisé

3 formules au choix

- salées et sucrées ... 13€/ pers
- salées à volonté.....12€/ pers
- Tartes à l'unité traditionnelle
Ou gratinée7,00€

nouveau !

L'autre Pain, l'autre Savoir-faire



**Passion
Pains**

Boulangerie Pâtisserie



61, Route de Wolxheim (ancienne mairie)
67120 ERGERSHEIM
03 88 22 72 72

Les horaires

Lundi-mardi-jeudi-vendredi : 5H30-13H ET 15H30-19H

Mercredi et samedi : 5H30 -13 H

Dimanche : 8 H-12H

Civisme...

A l'attention des clients de la Boulangerie "Passion Pains"

Veillez à ne pas obstruer ou gêner l'accès au parking de la Mairie et à utiliser les places prévues à cet effet.

MINI-BRUCHE
116, rue Principale
ERGERSHEIM
Tél. 03.88.38.34.81

Horaires d'ouverture
du lundi au samedi
de **5h30 à 12h30**
et de **15h à 19h**
sauf mercredi et samedi après-midi.

**ouvert le dimanche matin
de 7h30 à 12h**
Pain frais et viennoiserie

**FÊTE DE LA FESTIVE ET DE LA
FESTIVAL
JUSQU'AU 13 JUIN**
**6 BAGUETTES FESTIVE OU
FESTIVAL ACHETÉES = 1 OFFERTE**

Tombola de nombreux lots à gagner
(vacherin 6 personnes, pain aux noix fourré 6 personnes, miel « Lentz », produits de la ferme KUNTZ, ainsi que d'autres lots de consolation.)

**N'oubliez pas de mettre votre carton
rempli dans l'urne. Les gagnants seront
affichés dès le 15 juin**

Pour garder la forme, sautez le goûter matinal



idées reçues

En Alsace, près de 14 % des enfants âgés de 5 à 6 ans sont en situation de surpoids ou d'obésité.

VRAI

L'Alsace présente une situation préoccupante en matière de surpoids et d'obésité chez les enfants, par rapport au reste de la France (12%). Parmi les facteurs explicatifs : les habitudes alimentaires, un rythme alimentaire inadapté et une activité physique insuffisante.

Beaucoup d'enfants ne prennent pas de petit-déjeuner.

FAUX

En réalité, des enquêtes montrent qu'actuellement plus de 90 % des enfants de moins de 10 ans prennent un petit-déjeuner. Si un enfant n'a pas l'habitude de prendre un petit-déjeuner, il est préférable de l'inciter à en prendre un, plutôt que de miser sur un goûter du matin. C'est lui donner une bonne habitude pour la vie.

Certains enfants ont des « coups de pompe » à 11h.

VRAI

Il est tout à fait normal d'avoir faim avant le repas de midi et d'éprouver un peu de fatigue après une matinée d'école. Ces « coups de pompe » correspondent à des baisses de la vigilance tout à fait normales en fin de matinée et ne sont pas de véritables hypoglycémies. Ces baisses de vigilance ne justifient pas la prise de collation, mais plutôt celle d'un bon petit-déjeuner et d'une pause en cours de matinée.

- Pain, autres aliments céréaliers et autres féculents : à chaque repas et selon l'appétit.
- Lait et produits laitiers : 3 fois par jour.
- Fruits et légumes : au moins 5 portions par jour.



Attention aux aliments gras et sucrés, en limiter la consommation.



Retrouvez la collection des guides nutrition du PNNS (Plan National Nutrition Santé) et des informations complémentaires sur les sites : www.inpes.fr et www.mangerbouger.fr

Pourquoi est-il préférable d'éviter le goûter du matin ?

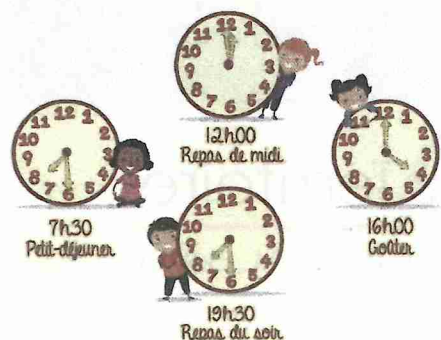
Qu'appelle-t-on le goûter du matin ?

Le goûter du matin, ou collation matinale, correspond à toute prise d'aliments ou de boissons (autre que l'eau) pendant la matinée.

L'avis des experts

L'Agence Française de Sécurité Sanitaire des Aliments (AFSSA) estime que « la collation du matin à l'école, de par sa composition, son horaire, son caractère systématique et indifférencié, n'est pas justifiée et ne constitue pas une réponse adaptée à l'absence de petit-déjeuner ». Bien au contraire, elle déstructure le rythme alimentaire de l'enfant et lui donne l'habitude de manger même quand il n'a pas nécessairement faim.

Chaque jour, seules 4 prises alimentaires (petit-déjeuner, déjeuner, goûter de l'après-midi et dîner), et de l'eau à volonté sont nécessaires pour l'enfant.



L'importance du petit-déjeuner !

Le petit-déjeuner... un repas indispensable

C'est le premier repas de la journée pour bien démarrer et faire le plein d'énergie jusqu'au déjeuner.

2 à 3 aliments parmi les groupes suivants :

- produits céréaliers : pain (avec une fine couche de beurre ou de confiture), biscottes ou céréales peu sucrées
- lait ou produit laitier demi-écrémé
- fruit (frais ou compote) ou jus de fruits (si possible pressé ou 100% pur jus)

Et le goûter ?... Un seul, l'après-midi !

Pris dans l'après-midi, après l'école, il permet d'éviter le grignotage jusqu'au dîner. Un seul goûter au moins 2h avant le repas du soir. Penser également à proposer à l'enfant de boire régulièrement de l'eau au cours de la journée.

Idéalement, selon ses besoins et en fonction de ses activités, il peut être proposé à l'enfant de choisir 1 ou 2 aliments parmi les groupes suivants :

- fruits (frais, en compote ou en jus, sans sucre ajouté)
- lait et produits laitiers (yaourt, fromage)
- produits céréaliers (pain complet, biscuits secs riches en céréales)

Pas de goûter du matin, d'accord... mais comment faire si l'enfant ne prend pas de petit-déjeuner ?

Il n'a jamais le temps

- Préparer les vêtements et le cartable la veille
- Préparer la table du petit déjeuner le soir
- Avancer l'heure du coucher
- Avancer légèrement l'heure du réveil

Il n'a pas envie

Prendre le temps de petit-déjeuner avec lui : c'est un moment de partage, de plaisir et de découverte de sensations et de goûts nouveaux autour des aliments avant de se quitter pour la journée.

Il n'a pas faim au réveil

- La veille, dans la mesure du possible, manger tôt et léger.
- Lui proposer le petit déjeuner juste avant de partir à l'école.
- L'inviter à prendre un verre de lait ou un yaourt et lui donner un fruit et du pain à manger sur le trajet de l'école ou avant l'entrée en classe.





Devenez propriétaire à Ergersheim !

Le Domaine de la Pommeraie

Bientôt **sur le site de l'ancienne Abbaye**,
une résidence Pierres & Territoires, composée de
petits immeubles de 11 logements maximum,
du 2 au 5 pièces.

contact67@ptfa.fr
03 88 21 46 21

Pierres & Territoires
GROUPE PROCIVIS ALSACE

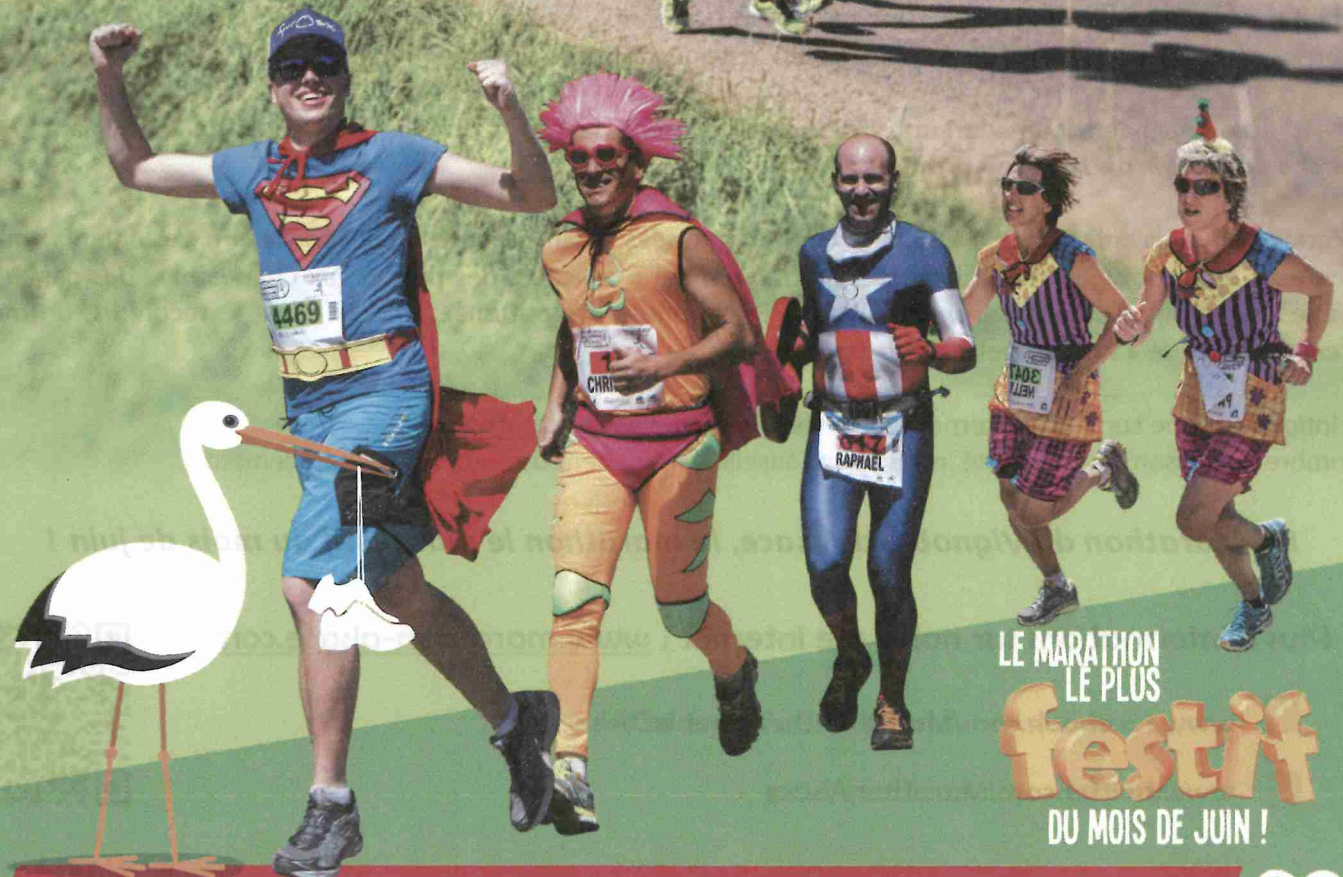
pierres-territoires-alsace.com

MOLSHEIM - 20 ET 21 JUIN 2015

Marathon - Semi - 10km - Courses d'enfants - Marche du coeur

UN CADEAU POUR TOUS LES DEGUISES

MARATHON DU VIGNOBLE D'ALSACE!



LE MARATHON
LE PLUS
festif
DU MOIS DE JUIN !



WWW.MARATHON-ALSACE.COM



L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTÉ - À CONSOMMER AVEC MODÉRATION.

MARATHON DU VIGNOBLE D'ALSACE

11^{ème} édition – 20 & 21 juin 2015



Inscriptions en ligne sur :

<http://www.marathon-alsace.com/inscription/inscription-en-ligne.php>

Attention, nombre de dossards limité !

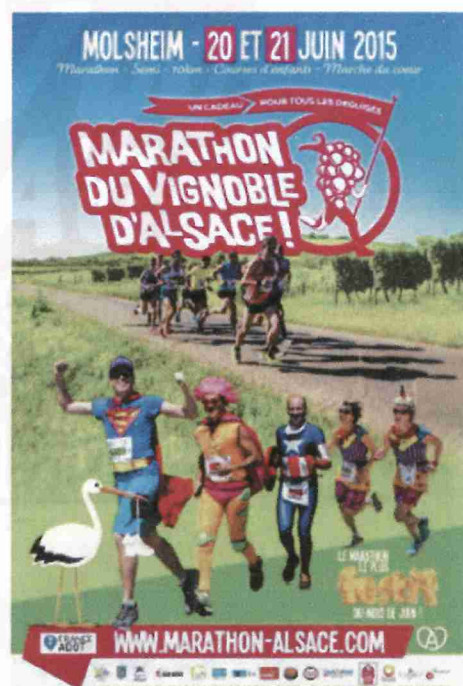
Le Marathon du Vignoble d'Alsace, c'est la fête du sport, de la gastronomie et de la convivialité, mais c'est aussi l'occasion de découvrir le vignoble alsacien, ses viticulteurs et toute une région à travers les 17 villages traversés par le parcours.

2015 marquera la 11^{ème} édition de cette manifestation devenue incontournable dans toute la Région Alsace.

Côté courses, trois épreuves adultes sont au programme :

- Un marathon
- Un semi **COMPLET**
- Et un 10 km

Le parcours sera, comme à l'accoutumée, jalonné des 12 relais gastro-viniques vous permettant de découvrir les spécialités locales agrémentées de nombreuses animations musicales. Bonne humeur garantie grâce aux nombreux coureurs venus déguisés, un cadeau leur est spécialement réservé.



Pour les accompagnants non-coureurs, ils peuvent soutenir la cause du Don d'Organes en participant à une « Marche du Cœur » de 10 km au profit de l'ADOT.

Des courses pour les enfants (de 4 à 15 ans) seront organisées le samedi après-midi à Molsheim. Les enfants, inscrits aux courses, pourront également participer au traditionnel « Concours des plus Beaux Chapeaux ». Des paniers de friandises viendront récompenser les meilleurs ! Et comme à l'accoutumée, après l'effort le réconfort, un *méga-goûter* sera proposé à tous les petits sportifs émérites !

Inscriptions en ligne sur le site internet officiel de l'épreuve : www.marathon-alsace.com

Le nombre de dossards étant limité, nous vous conseillons vivement de vous inscrire rapidement.

Le Marathon du Vignoble d'Alsace, le marathon le plus festif du mois de juin !

Plus d'informations sur notre site Internet : www.marathon-alsace.com

 www.facebook.com/MarathonDuVignobleDAlsace

 www.twitter.com/MarathonAlsace



Renseignements et inscriptions

Contact : Christine BECHT – mva@cc-molsheim-mutzig.fr – 03 88 49 55 96

Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig
2 route Ecospace B.P. 25174 – 67125 MOLSHEIM Cedex



En juin, le Point Info Habitat de la Bruche vous propose l'animation suivante :

« Halte à la pollution intérieure ! »
du 1^{er} au 19 juin 2015
au Point Info Habitat de la Bruche

Vous découvrirez les gestes économes du quotidien pour réduire votre consommation d'énergie et l'impact sur l'environnement. Ces expositions sont mise à disposition par nos partenaires EDF, le Sélect'om de Molsheim et l'Association pour la Surveillance et l'étude de la Pollution Atmosphérique.

Et toujours au Point Info Habitat de Schirmeck :

Notre **exposition** et notre **matériauthèque** consacrées à la **rénovation thermique** vous attendent au Point Info Habitat à Schirmeck.

Vous y trouverez également toutes les informations nécessaires pour votre logement (aides financières pour la rénovation ou l'adaptation) et des professionnels vous apportent un conseil neutre, **gratuit et personnalisé** lors des permanences : les horaires sont disponibles sur le site

<http://cc.valleedelabruche.fr/vivre-dans-la-vallee/maison-de-la-vallee.html>

Où nous trouver ?

Point Info Habitat de la Bruche
Maison de la Vallée (2^{ème} étage avec ascenseur)
114 Grand Rue à Schirmeck

Les horaires d'ouverture :

Mardi : de 10 h à 12 h et de 14 h à 17 h,
Mercredi et jeudi : de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h,
Vendredi : de 9h à 12h.

Entrée libre et sans rendez-vous

Venez nombreux et à très bientôt !

Les **personnels actifs**
de la Police nationale

Cadet de la République
Adjoint de sécurité
Gardien de la Paix
Officier de police
Commissaire de police

La **POLICE** de demain,
c'est **Vous!**

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
POLICE NATIONALE
RECRUTEMENT

Une campagne de recrutement d'Adjoints de Sécurité est actuellement en cours.

Vous trouverez toutes les informations sur le site

www.lapolicenationale recrute.fr

Elle concerne les départements de la MEURTHE ET MOSELLE, du BAS RHIN et du HAUT-RHIN.

En cas de réussite aux sélections et à l'issue de leur formation initiale, les A.D.S seront amenés à travailler dans un service de police implanté dans un des départements mentionnés lors de la candidature à l'emploi.

Notre équipe se tient à votre disposition pour vous informer plus précisément, n'hésitez pas à nous contacter au 03 87 16 13 69.

**Eglise Catholique
Diocèse de Strasbourg
Communauté de Paroisses**

Bruche Collines et Coteaux - Ste Edith STEIN



Paroisses

Saints Côme et Damien d'ERNOLSHEIM sur BRUCHE
Saint Léger de KOLBSHEIM
Saint Jacques le Majeur d'OSTHOFFEN
Saint Maternus d'AVOLSHEIM
Saint Maurice de SOULTZ les BAINS
Saint Etienne de WOLXHEIM
Saint Nicolas d'ERGERSHEIM



Curé: Père Michel STEINMETZ
03 88 96 00 69
Courriel : Compar.edithstein@yahoo.fr

Mercredi, 3 Juin 2015

ERNOLSHEIM 18h45 Ecole de la Foi

Vendredi, 5 Juin 2015 1^{er} vendredi du mois :

ERNOLSHEIM 8h00 à 18h00 Journée d'Adoration du Saint Sacrement
A 18h, messe

Samedi, 6 Juin 2015

Veille de la Fête-Dieu

ERNOLSHEIM 18h30 Messe et procession eucharistique

Dimanche, 7 Juin 2015

Fête-Dieu

WOLXHEIM 10h00 Messe et procession eucharistique
sont invités :
tous les enfants de la 1^{ère} Communion, les jeunes de la Profession
de foi, les confirmands et les servants de Messe

ALTBRONN 18h00 Messe

Samedi, 13 Juin 2015

Fête du Cœur Immaculé de Marie

ALTBRONN 9h30 Chapelet et confessions

10h00 Messe en l'honneur de la Vierge Marie

Samedi, 13 Juin 2015

Veille du 11^{ème} du Temps Ordinaire (B)

ERNOLSHEIM 18h30 Messe

Dimanche, 14 Juin 2015

11^{ème} du Temps Ordinaire (B)

ERGERSHEIM 10h00 Messe Lecteur : HOLTZINGER Gérard

Servants :
FRUHAUF Sarah
UHLERICH Alexis
BRAND Jean
LAVIGNE Marie

OSTHOFFEN 10h00 Messe

AVOLSHEIM 10h00 Messe

ALTBRONN 18h00 Messe

Mercredi, 17 Juin 2015

SOULTZ les BAINS	18h45	Ecole de la Foi
------------------	-------	-----------------

Samedi, 20 Juin 2015**Veille du 12^{ème} du Temps Ordinaire (B)**

ERNOLSHEIM	18h30	Messe
------------	-------	-------

Dimanche, 21 Juin 2015**12^{ème} du Temps Ordinaire (B)**

KOLBSHEIM	8h45	Messe
WOLXHEIM	10h30	Procession au Horn puis Messe à 11h00
SOULTZ les BAINS	10h00	Messe
ALTBRONN	18h00	Messe

Samedi, 27 Juin 2015**Veille du 13^{ème} du Temps Ordinaire (B)**

ERNOLSHEIM	18h30	Messe
------------	-------	-------

Dimanche, 28 Juin 2015**13^{ème} du Temps Ordinaire (B)**

ERGERSHEIM	10h00	Messe	Lecteur : EBENER Matthieu FRUHAUF Sarah UHLERICH Alexis DANIERE Noé Servants : DANIERE Emma BRAND Jean LAVIGNE Marie
OSTHOFFEN	10h00	Messe	
DOMPETER	10h00	Messe de la fête patronale	
ALTBRONN	18h00	Messe	

Mercredi, 1^{er} Juillet 2015

ERNOLSHEIM	18h45	Ecole de la Foi
------------	-------	-----------------

Vendredi, 3 Juillet 2015**1^{er} vendredi du mois :**

OSTHOFFEN	8h00 à 18h00	Journée d'Adoration du Saint Sacrement A 18h, messe
-----------	--------------	--

Samedi, 4 Juillet 2015

AVOLSHEIM	9h30	Chapelet et confessions
	10h00	Messe en l'honneur de la Vierge Marie

Samedi, 4 Juillet 2015 **Veille du 14^{ième} du Temps Ordinaire (B)**

ERNOLSHEIM 18h30 Messe

Dimanche, 5 Juillet 2015 **14^{ième} du Temps Ordinaire (B)**

ALTBRONN 10h00 Messe Fête Patronale et Pèlerinage des paroisses
 Consécration de l'autel
 par Son Excellence Mgr Jean-Marie SPEICH ;
 nonce apostolique

Pour le défunt SCHULLER Albert

Lecteur : UHLERICH Philippe

Servants :
FRUHAUF Sarah
UHLERICH Alexis
DANIERE Noé
DANIERE Emma
BRAND Jean
LAVIGNE Marie

ALTBRONN 15h00 Vêpres et Salut

ALTBRONN 18h00 Messe

Comme de coutume, il vous sera proposé une petite buvette
(apéritifs et bretzels, saucisses chaudes et gâteaux) après la messe.

Les gens qui le souhaitent pourront faire un pique-nique sur le site
D'avance, merci pour votre présence et votre soutien

Le bénéfice de cette journée est destiné à la rénovation du Pèlerinage

Samedi, 11 Juillet 2015 **Veille du 15^{ième} du Temps Ordinaire (B)**

ERNOLSHEIM 18h30 Messe

Dimanche, 12 Juillet 2015 **15^{ième} du Temps Ordinaire (B)**

KOLBSHEIM 8h45 Messe

WOLXHEIM 10h00 Messe

SOULTZ les BAINS 10h00 Messe

Infos ...Infos...Infos

*Pour tout complément d'information ou précision
merci de prendre en compte les informations de la feuille d'informations paroissiales en cours.*

*Et directement par internet, chaque semaine :
<http://steedithstein.blogspot.fr/>*